

**EXEMPLE DE DÉLIBERATION PORTANT DISSOLUTION D’UN CCAS**

Madame/Monsieur le Maire expose qu’en application de l’article L. 123-4 du code de l’action sociale et des familles, le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants et peut être dissous par délibération.

Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Vu l’article L. 123-4 du code de l’action sociale et des familles ;

Considérant que la commune de …… (préciser le nom de la commune) compte moins de 1 500 habitants ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Madame/Monsieur le Maire

Décide, à l’unanimité,

* de dissoudre le CCAS à compter du …… (préciser la date),
* d’exercer directement cette compétence,
* de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune,
* d’en informer les membre du CCAS par courrier.

**OU**

Madame/Monsieur le Maire expose qu’en application de l’article L. 123-4 du code de l’action sociale et des familles, le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1 500 habitants et peut être dissous par délibération.

Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Vu l’article L. 123-4 du code de l’action sociale et des familles ;

Considérant que la commune de …… (préciser le nom de la commune) compte moins de 1 500 habitants ;

Considérant que la commune exerce directement depuis ……. (préciser la date) les attributions du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Madame/Monsieur le Maire, décide de dissoudre le CCAS à compter du ….... (préciser la date),

Il n’y a pas de transfert de budget à opérer car pas de budget spécifique.

|  |
| --- |
| **NB : la commune peut transférer tout ou partie des attributions du CCAS au CIAS lorsque l’EPCI dont elle dépend est compétent en la matière** |



**EXEMPLE DE DÉLIBERATION PORTANT DISSOLUTION D’UNE CAISSE DES ECOLES**

Afin de rationaliser le fonctionnement des prestations municipales dédiées aux écoles, il est souhaitable de transférer les activités de la caisse des écoles à la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l’article 212-10 du code de l’éducation autorisant la dissolution de la caisse des écoles lorsqu’elle n’a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant plus de trois années ;

Vu l’article 23 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d’ordre social, éducatif et culturel qui a modifié l’article L. 212-10 du code de l’éducation et la circulaire du 14 février 2002 relative à la dissolution des caisses des écoles ;

Considérant que les activités de la caisse des écoles ont été reprises par la commune ;

Considérant qu’il n’y a plus de vote du budget pour la caisse des écoles depuis l’année …... (préciser l’année) ;

Considérant qu’aucune opération de dépense ou de recette n’a été réalisée par la caisse des écoles depuis …. (préciser l’année)

Madame/Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution de la caisse des écoles, dont la clôture est prévue en …... (préciser l’année).

Après avis favorable du conseil d’administration / de la commission (le cas échéant, préciser la dénomination de la commission municipale compétente) réunie le ……. (préciser la date), il est demandé au Conseil Municipal d’approuver cette dissolution.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité,**

**Décide** la dissolution de la caisse des écoles, sa dissolution interviendra à l’issue des trois ans exigés, soit le ……. (préciser la date),

**Dit** que l’actif, le passif et le solde de trésorerie du budget de la caisse des écoles seront intégrés dans le budget de la commune lors de sa clôture,

**Dit** que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal,

**Dit** que Madame/Monsieur le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision.